

Jeux panaméricains Santiago 2023

CRITÈRES DE SÉLECTION

Événement: Jeux panaméricains

Dates: 20 octobre – 5 novembre, 2023

Lieu: Santiago, Chile

SECTION 1: INTRODUCTION

1.1 Objet

L'objet de ce document est de décrire le processus de qualification et les procédures de sélection de Climbing Escalade Canada pour déterminer les athlètes qui seront nommés pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains de Santiago 2023.

1.2 Objectifs

Les objectifs du Canada en escalade aux Jeux panaméricains de Santiago 2023 sont les suivants:

- 1) Qualifier 4 athlètes pour les Jeux Olympiques de Paris 2024

1.3 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe de Climbing Escalade Canada pour les Jeux panaméricains de Santiago 2023 sera déterminée par le processus de qualification de l'IFSC. Le nombre maximum d'athlètes pouvant se qualifier pour les Jeux panaméricains de Santiago 2023 par pays est de 6 femmes et 6 hommes (3 x Vitesse, 3x Combiné pour chaque genre).

SECTION 2: AUTORITÉ PRISE DE DÉCISION

Le Directeur de la haute performance (HPD), en collaboration avec le Comité de la haute performance, est responsable de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre de ces critères de sélection. Toutes les nominations pour les Jeux panaméricains de Santiago 2023 seront approuvées par le Directeur de la haute performance. Le Directeur de la haute performance est responsable de s'assurer que le processus décrit dans ce document est correctement suivi et que le processus de sélection est juste et équitable pour tous les candidats.

SECTION 3: AUTORITÉ DE PRISE DE DÉCISIONS SUR PLACE

Le Directeur de la haute performance est responsable des décisions sur place lors des Jeux panaméricains de Santiago 2023.

SECTION 4: CRITÈRES DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

4.1.

Selon le système de qualification des Jeux panaméricains établi par la Fédération internationale d'escalade sportive (IFSC) que [vous trouverez ici](#), chaque comité national olympique ("CNO") peut qualifier un maximum de trois (3) athlètes par genre dans chacune des épreuves de vitesse et de combiné (B&L) pour les Jeux panaméricains de Santiago 2023.

Les athlètes peuvent se qualifier pour les Jeux panaméricains de Santiago 2023 par le biais du processus suivant:

Nombre de places de quota (hommes et femmes)	Événement de qualification ici
13 Hommes – Vitesse 13 Femmes – Vitesse 16 Hommes – Combiné 16 Femmes – Combiné	<u>Classement mondial IFSC (CUWR)</u> Classement mondial IFSC : Les treize (13) athlètes les mieux classés (vitesse) et seize (16) athlètes les mieux classés (combiné) par genres des pays membres panaméricains concernés de Panam Sports au classement mondial obtiendront une (1) place de quota pour participer aux Jeux panaméricains de 2023, en respectant le max. quota CNO par genre. Voie de qualification d'urgence : si les places de quota restent inoccupées après la voie du classement mondial (par exemple, annulation d'événements, non-participation d'athlètes à des événements), les résultats des Championnats du monde d'escalade IFSC 2023 seront utilisés pour sélectionner les athlètes restants, en respectant le max. quota CNO par genre et par discipline. Une voie d'urgence supplémentaire peut être ajoutée par l'IFSC au cas où les places de quota ne seraient pas remplies après les voies précédentes
2 Men – Vitesse 2 Women – Vitesse 3 Men – Combiné 3 Women – Combiné	<u>Événement de qualification</u> Épreuve de qualification [titre de l'épreuve, date et lieu, à confirmer] : les deux (2) athlètes les mieux classés (vitesse) et les trois (3) athlètes les mieux classés (combiné) par genre obtiendront une (1) place de quota pour participer aux Jeux panaméricains 2023, en respectant le max. Quota CNO par genre. Dans le cas où les places de quota attribuées ne sont pas utilisées (par exemple, annulation d'un événement), toutes les places de quota inutilisées seront réattribuées conformément au document Réattribution des places de quota inutilisées du système de qualification de Santiago 2023 disponible ici .

SECTION 5: ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

5.1

Pour pouvoir participer aux Jeux panaméricains de Santiago 2023, les athlètes doivent satisfaire aux exigences suivantes:

- Être membre inscrit de Climbing Escalade Canada et membre en règle;
- Détenir la citoyenneté canadienne, conformément à la règle 41 de la Charte olympique;
- Accepter la nomination à l'équipe dans le délai spécifié par Climbing Escalade Canada;
- Les athlètes doivent avoir signé l'entente de l'athlète CEC 2022-2023 ;
- Maintenir l'admissibilité olympique conformément aux directives du CIO et de l'IFSC pour l'admissibilité des athlètes dans le sport;
- Signer, soumettre et respecter l'entente des athlètes du Comité olympique canadien (COC) et le formulaire des conditions de participation de Santiago 2023;
- Le passeport des athlètes ne doit pas expirer le ou avant le **8 mai 2024**;
- Se conformer à tous égards aux règles antidopage de l'IFSC, au Programme canadien d'antidopage («**PCA**») et aux règles antidopage de toute autre organisation antidopage qui a autorité sur eux et ne doit pas servir une période de suspension pour une violation des règles antidopage;
Se conformer aux exigences et politiques de vaccination COVID du CEC, du COC, de Pan Am Sports et du pays hôte ;
- Ne pas faire l'objet d'une suspension ou d'une disqualification imposée par Climbing Escalade Canada ou toute autre autorité qui a juridiction sur eux;
- Détenir une licence internationale valide délivrée par l'IFSC pour l'année des Jeux Olympiques à la date limite d'inscription définitive (5 juillet 2021);
- Avoir participé à au moins un (1) des événements du parcours de qualification IFSC.

SECTION 6: CRITÈRES DE SÉLECTION NSO

6.1 Processus de sélection

Climbing Escalade Canada identifiera les athlètes admissibles et nommera les athlètes de deux façons, tout en respectant la répartition des quotas par CNO (3 hommes et 3 femmes chacun de vitesse et combiné).

- Un athlète gagne une place à partir de son IFSC CUWR ou de son résultat aux WCH 2023
- Un athlète gagne une place à partir de son résultat à l'épreuve de qualification

Les athlètes qui remportent une place de quota aux compétitions énumérées ci-dessus seront automatiquement nommés dans l'équipe des Jeux panaméricains de Santiago 2023.

6.2. Remplaçants

En annonçant la nomination finale pour les Jeux panaméricains de Santiago 2023, le cas échéant, Climbing Escalade Canada annoncera également des athlètes de remplacement qui pourraient être appelés pour remplacer un/une athlète qui n'est pas en mesure de participer aux Jeux panaméricains de Santiago 2023, quelle qu'en soit la raison. Ces informations sur les athlètes seront soumises au COC en même temps que les informations sur les athlètes sélectionnés. Climbing Escalade Canada se conformera à la politique de l'IFSC pour nommer

ces remplaçants, lorsqu'elle sera publiée par l'IFSC.

6.3. Préparation à la performance

Il est implicite que tous les athlètes sélectionnés pour l'équipe des Jeux panaméricains de Santiago 2023 se prépareront de manière à être en pleine forme physique pour les Jeux. Climbing Escalade Canada fournira un environnement de préparation pour assurer des performances optimales à ses athlètes, mais accepte que certains athlètes puissent choisir d'effectuer une partie ou la totalité de leur préparation en dehors du programme de Climbing Escalade Canada. Climbing Escalade Canada se réserve le droit de retirer un athlète de l'équipe en cas de blessure ou d'incapacité à performer à un niveau approprié, et de remplacer cet athlète par un athlète de réserve désigné ou de ne pas remplacer cet athlète du tout.

6.4. Retrait d'un athlète une fois sélectionné / nommé

Une fois sélectionné, un athlète peut être retiré de l'équipe de Santiago 2023 dans les circonstances suivantes:

- Ils subissent une blessure ou une maladie ou subissent un changement de statut d'entraînement qui, de l'avis du Directeur de la haute performance, en consultation avec le responsable IST ou le médecin-chef (aux Jeux), les rend inaptes ou pas prêts pour la compétition.
- Ils sont reconnus coupables d'avoir commis une violation des règles antidopage et purgeront une période de suspension pendant les Jeux panaméricains de Santiago 2023.
- Ils sont reconnus coupables d'avoir enfreint l'une des politiques de Climbing Escalade Canada ou les politiques de toute autre organisation sportive qui a compétence sur eux et ont fait l'objet d'une suspension qui sera purgée pendant les Jeux panaméricains de Santiago 2023.

En plus de suivre les exigences détaillées ci-dessus, selon le cas, ou dans toute autre section pertinente et applicable des présents critères de sélection, toute décision de retirer un athlète de l'équipe des Jeux panaméricains de Santiago 2023 sera prise par le Directeur de la haute performance.

6.5. Blessure, maladie ou changement de statut d'entraînement

Les athlètes sont tenus de signaler immédiatement toute blessure, maladie ou changement de statut d'entraînement qui pourrait affecter leur capacité à participer aux Jeux panaméricains de Santiago 2023. Le fait de ne pas signaler correctement une blessure ou une maladie avant l'événement peut entraîner la désélection de l'athlète de l'équipe panaméricains de Santiago 2023. La notification doit être envoyée immédiatement au Directeur de la haute performance.

Une fois avisé de la blessure, de la maladie ou du changement de statut d'entraînement d'un athlète qui pourrait affecter sa performance, Climbing Escalade Canada travaillera avec l'athlète, l'entraîneur-chef et les ressources IST disponibles pour s'assurer qu'une évaluation complète de la blessure et de la maladie ait lieu et qu'un plan de rétablissement soit en place. Cette évaluation comprendra une détermination du potentiel de récupération de l'athlète et de sa capacité à concourir au meilleur de ses capacités.

Cependant, si, à la suite de l'évaluation ci-dessus, l'athlète est jugé inapte à reprendre l'entraînement / la compétition, l'athlète sera déclaré non prêt pour la compétition et peut, par décision du Directeur de la haute performance, être retiré de l'équipe panaméricains de Santiago 2023.

SECTION 7: MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Toute modification de ce document doit être communiquée directement à tous les athlètes. Cette clause ne peut être utilisée pour justifier des changements après une compétition ou des essais qui faisaient partie des critères de sélection, sauf s'ils sont liés à une circonstance imprévue. Cela permet d'apporter des modifications à ce document qui pourraient résulter de modifications des critères de qualification de l'IFSC, d'un manque de clarté autour des définitions ou de la formulation, ou d'un réajustement des quotas. Si des modifications sont apportées au document, Climbing Escalade Canada informera le COC des raisons de la modification dès que possible.

- En cas de circonstances imprévues indépendantes de la volonté de CEC qui empêchent la mise en œuvre équitable de ces procédures de nomination internes telles qu'elles sont écrites, le DHP aura toute latitude pour résoudre le problème comme il l'entend, en tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents. .
- Dans les situations où des circonstances imprévues ne permettent pas une application équitable et objective du processus de sélection, le Directeur de la haute performance en consultation avec le Comité de haute performance et la Directrice exécutive, se réserve le droit de statuer sur une ligne de conduite appropriée.
- Le conseil d'administration de CEC se réserve le droit d'examiner et de modifier tout critère de sélection ou toute décision liée au processus de sélection en cas de modification des règles ou des politiques de l'IFSC ou du Comité international olympique qui affectent les critères de sélection énoncés dans le présent document. Dans le cas où les critères de sélection seraient modifiés, CEC publiera rapidement une annonce sur son site Web annonçant les changements.

7.1. Clause COVID-19 :

- CEC suit attentivement l'évolution du coronavirus aux niveaux mondial et national et son impact sur l'obtention de places de quota pour les Jeux panaméricains de Santiago de 2023 et/ou la nomination nationale d'athlètes pour les Jeux panaméricains de Santiago de 2023. À moins que des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact du coronavirus ne l'exigent autrement, CEC respectera ces procédures internes de nomination publiées telles qu'elles sont écrites.
- Toutefois, des situations liées à la pandémie de coronavirus peuvent survenir et nécessiter la modification de cette procédure de nomination interne. Toute modification sera apportée rapidement et aussi souvent que nécessaire à la suite de développements ayant un impact direct sur la procédure de nomination interne. Dans de telles circonstances, toute modification sera communiquée à toutes les personnes concernées dans les plus brefs délais.
- En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer la présente procédure de nomination interne telle qu'elle est rédigée en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans la présente procédure de nomination interne, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (comme applicable), et conformément aux objectifs de performance et à la philosophie et à l'approche de sélection énoncés dans les présentes. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, CEC communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

7.2. Participation à l'événement

- En raison de la pandémie de COVID-19, CEC peut être tenu, dans le meilleur intérêt de l'athlète, de l'entourage de l'athlète et de la sécurité du personnel, de ne pas se rendre et de ne pas participer aux événements indiqués dans cet INP qui seront utilisés pour la nomination au Santiago 2023 l'équipe des Jeux panaméricains, même dans des circonstances où l'événement peut se dérouler comme prévu. De telles décisions seront prises en consultation avec les experts concernés, y compris des experts en sécurité médicale et en santé publique, et seront communiquées à toutes les personnes concernées dès que possible.
- Dans de telles circonstances, CEC déterminera si des événements alternatifs peuvent être suivis en remplacement de l'événement auquel CEC a décidé de ne pas participer et, le cas échéant, modifiera cet INP en conséquence et informera toutes les personnes concernées dès que possible.
- Lors de la prise de décisions concernant le voyage et la participation de CEC à des événements pour des raisons de sécurité, CEC s'efforcera de minimiser tout impact de ces décisions sur la qualification olympique, l'obtention de places de quota olympiques et la nomination nationale au sein de l'équipe des Jeux panaméricains de Santiago 2023. Cependant, selon les circonstances, la sécurité de l'athlète, de son entourage et du personnel peut être priorisée sur la base des conseils d'experts en sécurité médicale et en santé publique.
- CEC reconnaît que les athlètes, l'entourage des athlètes et le personnel peuvent, pour des raisons de sécurité liées à la pandémie de COVID-19, également décider de ne pas voyager et de ne pas participer aux événements indiqués dans cet INP qui seront utilisés pour la nomination à l'équipe des Jeux panaméricains de Santiago 2023 , même dans des circonstances où l'événement peut se dérouler comme prévu, et même lorsque CEC a décidé de se rendre à l'événement et d'y participer parce qu'il a décidé, après consultation d'experts en sécurité médicale et en santé publique, qu'il est sécuritaire de le faire .

SECTION 8: APPELS

Tout athlète directement affecté par une décision de sélection de Climbing Escalade Canada peut faire appel de cette décision auprès de Climbing Escalade Canada conformément à la [politique d'appel du CEC ici](#).

Si un appel n'est pas résolu par le processus de la politique sur la discipline et les plaintes du CEC, l'appelant a la possibilité de faire entendre l'appel directement devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

Dans les cas où le temps est critique, CEC et l'athlète peuvent choisir de contourner la politique de discipline et de plaintes de CEC et de s'adresser directement au CRDSC.

SECTION 9: SÉLECTION DU PERSONNEL

Afin d'être éligible pour être sélectionné comme membre du personnel pour Jeux panaméricains de Santiago 2023, les individus doivent répondre aux exigences suivantes:

- Signer, soumettre et respecter l'accord d'équipe du Comité olympique canadien (COC)

et le formulaire des conditions de participation de Santiago 2023

- Être membre inscrit d’Climbing Escalade Canada et membre en règle;
- Signer, soumettre et respecter l’entente des athlètes du Comité olympique canadien (COC) et le formulaire des conditions de participation de Santiago 2023 avant la date limite requise;
- Le passeport du membre du personnel ne doit pas expirer le ou avant **le 8 mai 2024**;
- Être membre en règle du programme de coaching professionnel de l’Association canadienne des entraîneurs;
- Terminer toutes les formations requises par le COC (par exemple sport sécuritaire) dans les délais requis;
- Se conformer aux exigences et politiques de vaccination COVID du CEC, du COC, de Pan Am Sports et du pays hôte.
- Se conformer à tous égards aux règles antidopage de l’IFSC, au Programme canadien d’antidopage («**PCA**») et aux règles antidopage de toute autre organisation antidopage qui a autorité sur eux et ne doit pas servir une période de suspension pour une violation des règles antidopage; et
- Ne pas faire l’objet d’une suspension ou d’une disqualification imposée par Climbing Escalade Canada ou toute autre autorité qui a juridiction sur eux.

Le DHP de Climbing Escalade Canada a la seule discrétion de sélectionner le personnel de soutien, y compris le chef d’équipe, l’entraîneur et l’IST pour les Jeux panaméricains de Santiago 2023. Le personnel de soutien sera sélectionné sur la base du principe d’envoyer une équipe de spécialistes les mieux à même d’aider les athlètes à atteindre les podiums aux Jeux. Toutes les sélections sont soumises à l’approbation du COC.

SECTION 10 : PUBLICATION DE L'INP

L'INP de CEC pour les Jeux panaméricains de Santiago 2023 sera publié avant le 20 octobre 2022. L'INP sera diffusé par courriel à tous les athlètes et entraîneurs du programme de haute performance 2022-2023 et affiché sur le site Web de CEC. Toutes les modifications ultérieures au PNI approuvé seront distribuées à tous les athlètes et entraîneurs du programme de haute performance 2022-2023 et affichées sur le site Web de CEC.

Les procédures de nomination internes pour les Jeux panaméricains de Santiago 2023 seront communiquées dans les publications officielles de CEC, affichées sur le site Web de CEC et distribuées par courriel aux membres de l'équipe nationale 2023.

SECTION 11: FINANCEMENT

L'équipe de Climbing Escalade Canada aux Jeux panaméricains de Santiago 2023 sera financée par le Comité olympique canadien, Climbing Escalade Canada, ou une combinaison des deux. Toute modification aux plans de voyage et d'hébergement approuvés par l'équipe peut entraîner des coûts personnels pour l'athlète et le personnel.

SECTION 12: Timeline

Date	Étape Importante
20 juillet 2023	Date limite d'inscription par numéro
13 août 2022 au 12 août 2023	Période de classement mondial IFSC (CUWR)
D'ici le 17 août 2023	L'IFSC confirmera à Panam Sports et aux CNO les places obtenues grâce au classement mondial IFSC (CUWR)
Dans les deux semaines suivant l'étape précédente	Les CNO qui ont obtenu des places dans le classement mondial IFSC (CUWR) doivent confirmer ou refuser les places attribuées
Août (TBC) 2023	Épreuve de qualification [date, titre de l'épreuve, lieu, à confirmer]
Dans les cinq jours après la fin de l'événement	L'IFSC confirmera à Panam Sports et aux CNO les places obtenues lors de l'épreuve de qualification
Dans les deux semaines suivant l'étape précédente	Les CNO qui ont obtenu des places dans l'épreuve de qualification doivent confirmer ou refuser les places attribuées
Après la conclusion des étapes précédentes	Réattribution des places inutilisées du pays hôte, si nécessaire.
Une semaine après l'étape précédente	Les CNO doivent confirmer qu'ils acceptent ou refusent les places du pays hôte réattribuées à l'IFSC et à Panam Sports
Après la conclusion des étapes précédentes	Réattribution de toutes les places de quota inutilisées
Une semaine après l'étape précédente	Les CNO qui reçoivent des quotas réattribués doivent confirmer ou refuser les places de quota réattribuées
15 septembre 2023	Date limite pour avoir signé et soumis toutes les exigences d'inscription au COC
24 septembre 2023	Date limite de nomination CEC

26 septembre 2023	Date limite de nomination au Comité olympique canadien
29 septembre 2023	Inscriptions par sport aux Jeux panaméricains (par nom) Date limite

SECTION 13: INFORMATION DE CONTACT

Pour des éclaircissements ou questions relatives aux critères de sélection, veuillez contacter:
Directeur de la haute performance, Andrew Wilson à hpd@climbingcanada.ca